



SCP ROIS - VAUPRES - COUSTENOBLE
COMMISSAIRES DE JUSTICE ASSOCIÉS

5 Rue Lecampion
50400 **Granville**
07 85 65 65 23
ventes@rvc-etude.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Catalogue de vente

Les lots sont vendus, à titre judiciaire par la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE.

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engagent la responsabilité de la société de vente et de ses experts, lesquels garantissent l'authenticité des lots mis en vente, sous réserve des rectificatifs annoncés au moment de la présentation de l'objet et portés au procès-verbal de la vente. Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente.

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères. L'Hôtel des ventes se tient à leur disposition pour leur fournir tous renseignements sur l'état des lots.

Les descriptions des lots résultant du catalogue, des rapports, et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression de la perception du lot par l'Hôtel des ventes, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait. Les indications données sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot sont exprimées pour faciliter son appréciation par l'acquéreur potentiel et restent soumises à sa seule appréciation personnelle. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut ou réparation. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts. Les estimations sont fournies à titre purement indicatif et ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations ; elles peuvent être fournies en plusieurs monnaies ; les conversions sont données à titre purement indicatives, charge à l'acquéreur de vérifier auprès de sa banque les taux de change qui lui seront appliqués.

2. Déroulement de la vente

Le Commissaire de justice dirigera la vente de façon discrétionnaire tout en respectant les usages établis ; il se réserve de refuser toute enchère, d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots, de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente.

L'adjudicataire sera la personne qui aura porté l'enchère la plus élevée pourvu qu'elle soit égale ou supérieure au prix de réserve.

Le coup de marteau matérialisera la fin des enchères et le prononcé du mot « Adjugé » ou tout autre équivalent entraînera la formation du contrat de vente entre le vendeur et le dernier enchérisseur retenu.

En sus du montant de l'adjudication, l'acheteur devra acquitter par lot, les commissions (frais de vente) qui seront indiquées pour chaque vente. Le paiement du lot aura lieu au comptant, pour l'intégralité du prix, des frais et des taxes.

L'Hôtel des ventes sera autorisé à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements qu'aura fourni l'adjudicataire. Toute fausse indication engagera la responsabilité de l'adjudicataire, qui devra communiquer les renseignements nécessaires demandés.

Dès l'adjudication prononcée,

- L'adjudicataire devient propriétaire de son lot.
 - o Il est donc sous son entière et seule responsabilité,
 - o Il ne pourra recourir contre l'Hôtel des ventes si le lot se trouve volé, perdu ou dégradé,
- Il appartient à l'adjudicataire de faire assurer son lot.

Le lot ne sera délivré à l'acquéreur en personne ou au tiers qu'il aura désigné après en avoir informé la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE que suite au paiement intégral du montant d'adjudication, des frais et des taxes y afférant.

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE pourra, selon son choix,

- Poursuivre l'adjudicataire pour le paiement de son achat,
- Et/ou remettre le bien en vente sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ;
- Annuler la vente de plein droit ;

Sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- Des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- La facturation de frais de garde et de stockage,
- Le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,
- Le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.
- Le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE pourra procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

La SCP ROIS VAUPRES-COUSTENOBLE se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales. Les achats qui n'auront pas été retirés dans les quinze jours de la vente (samedi, dimanche et jours fériés compris) pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire au propriétaire qui devra en régler le coût ; **des frais de stockage et de magasinage** seront alors facturés au propriétaire du lot laissé à l'étude, **ceci concernant tant les acheteurs que les vendeurs.**

Tout lot laissé dans notre stock à Vire, par un déposant et dont la vente n'a pu être conclue (et ce qu'elle qu'en soit la raison : absence d'enchères, prix de réserve par trop élevé et absence d'accord avec son propriétaire, etc.) devra être récupéré par son dépositaire **dans le mois suivant la demande de** la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE **ou sa date de passage en vente.**

Dans l'hypothèse où le lot ne serait pas récupéré dans les délais impartis il sera revendu pour le compte de la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE.

3. Incidents de vente

Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, soit par internet et réclament en même temps cet objet, après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

4. Conditions de règlement

4.1 Acheteurs résidant en France

La vente est faite expressément au comptant.

Le prix d'adjudication et les frais acheteurs sont TTC. La vente est conduite en euros.

L'adjudicataire paiera à la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE, le prix principal de son enchère, augmenté des frais de **14,28 % TTC**.

Le paiement par carte bancaire par téléphone est possible.

Conformément à l'article L.321-14 du code du commerce, un bien adjudgé ne peut être délivré à l'acheteur que lorsque la société en a perçu le prix ou lorsque toute garantie lui a été donnée sur le paiement du prix par l'acquéreur.

Tout acquéreur de l'Union européenne, assujetti à la T.V.A., doit, au moment de la vente, indiquer son numéro d'identification en vue d'une livraison intra-communautaire et justifier de l'expédition vers un autre Etat membre. L'acquéreur hors communauté européenne doit signaler, lors de la vente, son intention d'exporter. Il dispose de 30 jours pour régulariser son dossier.

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acquéreur.

L'adjudicataire pourra s'acquitter du paiement de son lot de la façon suivante :

- En espèces : (article L.112-6 ; article L.112-8 et article L.112-8 al 2 du code monétaire et financier)

· Jusqu'à 1 000 €

· Ou jusqu'à 15 000 € pour les particuliers qui ont leur domicile fiscal à l'étranger (sur présentation de passeport)

- par chèque ou virement bancaire.

- par carte de crédit (sauf American Express)

En cas de remise d'un chèque ordinaire, seul l'encaissement du chèque vaudra règlement.

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE sera autorisée à reproduire sur le procès-verbal de vente et sur le bordereau d'adjudication les renseignements fournis par l'adjudicataire. Toute fausse indication engagera la responsabilité de celui-ci, qui devra communiquer les renseignements nécessaires dès l'adjudication du lot prononcée.

4.2. Clients non-résidents français

Les clients hors métropole devront s'acquitter de leur achat par règlement SWIFT avant toute délivrance de l'objet.

En cas de paiement par chèque non certifié :

- Le lot adjudgé ne pourra être délivré à l'adjudicataire que lorsque le paiement effectif du bordereau aura été perçu par la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE.
- Deux pièces d'identité valables lui seront demandées.

Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accréditative pour la valeur avoisinant le montant de leurs achats.

5. Ordres d'achat

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE se charge d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui lui sont confiés, en particulier par les acquéreurs potentiels ne pouvant assister à la vente.

Les ordres d'achat doivent être impérativement formulés par écrit et accompagnés d'un chèque ou d'un relevé d'identité bancaire, ainsi qu'une copie recto verso d'une pièce d'identité.

Toute enchère confirmée vaut acceptation du prix et de la description des biens mis en vente, entraînant ainsi la formation d'un contrat de vente conclu à distance.

Les ordres d'achat sont une facilité offerte à nos clients. La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE ne peut être considérée comme responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur et ce quelle qu'en soit la cause origine.

Si la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE reçoit plusieurs ordres d'achat pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré.

6. Enchères par téléphone

Les enchères par téléphone sont possibles uniquement pour les lots dont l'estimation est supérieure à 200€. Tout client souhaitant enchérir par téléphone doit en faire la demande par écrit au plus tard 24 heures avant la vente. Cet écrit devra être accompagné d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie de pièce d'identité de l'acquéreur potentiel.

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement ou de non-obtention de la ligne téléphonique.

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE peut refuser d'exécuter un ordre d'achat ou de répondre à une demande d'enchère téléphonique lorsque :

- la vérification d'identité ou de solvabilité n'a pu être effectuée ;
- le lot sur lequel porte l'ordre d'achat ou la demande d'enchère téléphonique a fait l'objet de modifications et que la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE n'a pas pu joindre le demandeur pour l'en informer ;
- si la demande d'enchère téléphonique excède la capacité d'appel de la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE.

7. Enchères directes et enchères automatiques via les services LIVE et Chrono du site www.interencheres.com

Enchère directe. Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou Chrono ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Enchère automatique. La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE n'a pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques via www.interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'enchère automatique s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 1€ ; de 20€ à 199€ : 10€ ; de 200€ à 499€ : 20€ ; de 500€ à 999€ : 50€ ; de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ; de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ; de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ; de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ; de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ; 100 000€ et plus : 5 000€.

Paiement. Dans le cadre des ventes LIVE, si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE, si elle le souhaite, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros. Au-delà de ce montant, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail. Dans le cadre du service Chrono, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros.

Frais de services de la plateforme www.interencheres.com

- Pour les ventes judiciaires, des catégories "Art, Décoration & Collection" et "Biens d'équipement" : 1,5% HT du prix d'adjudication (soit +1,80% TTC)
- Pour les ventes judiciaires de Véhicules, majoration de 60 EUR HT par véhicule (soit +72 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de frais de services

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE ne peut garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peut être tenue pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le Commissaire de justice qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Traduction. La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE. Seule la version originale de la description d'un bien présenté en vente fera foi.

Obligations de l'utilisateur (en Live). L'utilisateur doit s'assurer qu'il dispose des outils techniques adaptés à l'utilisation des services et, au minimum, des recommandations techniques suivantes permettant d'optimiser l'accès aux services : dernière version des navigateurs existants sur le marché, une connexion Internet haut débit.

Il est responsable, à ses frais exclusifs, de l'acquisition, la mise en place, la maintenance et la connexion des différents éléments de la configuration et des moyens de télécommunication nécessaires à l'accès au site et aux services.

L'utilisateur s'engage à utiliser le site dans le respect des Conditions Générales d'Utilisation et de la loi applicable et à adopter un comportement loyal vis-à-vis de la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE.

L'utilisateur s'engage à fournir des informations personnelles exactes dans les formulaires qu'il communique à la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE.

Cette dernière ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'incidents liés à des informations mal renseignées de sa part.

L'utilisateur garantit qu'aucun élément qu'il transmet ne porte atteinte aux droits de tiers, ni n'est contraire à la loi et aux règlements en vigueur.

A défaut, la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE se réserve le droit d'exercer toute action appropriée, y compris en retirant le contenu interdit, suspendant ou refusant les enchères de l'utilisateur concerné ou en exerçant toute action, y compris judiciaire.

Responsabilité de l'opérateur de ventes. La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE s'efforce, dans la mesure du possible et dans le cadre de son obligation de moyens relative au fonctionnement du site, de le maintenir accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Néanmoins, l'accès au site peut être modifié, suspendu ou interrompu de manière temporaire ou permanente, en raison d'opérations techniques de maintenance, de migration ou de mises à jour, en raison de pannes ou de contraintes liées au fonctionnement d'Internet sans que ces opérations n'ouvrent droit à une quelconque indemnité.

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE s'engage à limiter, au maximum de leurs moyens, ce type d'interruption.

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE, ses dirigeants, employés ou mandataires, ne sauraient être tenus responsables des dommages indirects, des pertes commerciales, d'un manque à gagner ou d'une atteinte à l'image de marque résultant de l'utilisation des services.

Les réseaux sur lesquels circulent les contenus présentent des caractéristiques et capacités diverses et sont susceptibles d'être saturés à certaines heures de la journée, ce qui est de nature à affecter leur délai de téléchargement ainsi que leur accessibilité.

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE ne saurait voir sa responsabilité engagée en raison d'un dysfonctionnement ou d'une impossibilité d'accès aux services imputable au fournisseur d'accès de l'utilisateur, à un encombrement du réseau internet, à un matériel inadapté à une opération de maintenance ou de mise à jour des services ou à toute autre circonstance étrangère à la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE.

8. Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (TEMIS)

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE est abonnée au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication resté impayé dans les 15 jours suivant la date de vente auprès de la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

8.1. Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

8.2. Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilitées à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II "Des ventes aux enchères" du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

8.3. Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

8.4. Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

8.5. Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE, en tant qu'abonnée, est responsable de son utilisation du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

8.6. Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par la SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE 5 Rue Lecampion, 50400 Granville
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation. Page 5 sur 9 L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

8.7. Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

9. Conditions de retrait des lots judiciaires

A l'issue des ventes judiciaires organisées à l'Hôtel des ventes ou sur place, dans les locaux de l'entreprise liquidée, l'enlèvement des lots par les acheteurs est obligatoire et impératif aux dates indiquées dans les conditions particulières de vente sur les plates-formes de vente en Live. Dans le cas contraire, pour tout enlèvement tardif, la somme de 50€ (cinquante euros) sera due. A défaut et dans un délai de 15 jours après la date de retrait indiquée, le lot sera considéré comme abandonné.

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE n'est pas en mesure d'assurer la délivrance des lots acquis lors de ses ventes et ne pourra être tenue responsable de la défaillance de compréhension de l'acheteur, concernant les conditions énoncées ci-dessus

La SCP ROIS-VAUPRES-COUSTENOBLE vous informera, lors de l'envoi du bordereau, des modalités de retrait, des adresses, des personnes à contacter, et des dates.